

Nous, Maire de la commune

N/RÉF. : 2023/078
TEMP

Objet :

Réfection de voirie

Du 69 au 152 Route
de la Héronnière

Du 15/05/2023
Au 17/05/2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses Art. R36, R44 et R225
- Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 approuvant le livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment son (ses) articles (s) 55, 55-1, 55-2 et 55-3 ;
- Vu la demande présentée par EUROVIA ATLANTIQUE (richard.maudet@eurovia.com).
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;
- Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à hauteur des travaux.

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Du 15 au 16 mai 2023, la circulation, à hauteur du 69 au 152 route de la Héronnière, sera interdite sauf riverains de 7h30 à 18h30 pour permettre la réalisation d'une réfection de voirie.

Article 2 : Le 17 mai 2023, la circulation à hauteur du 69 au 152 route de la Héronnière sera interdite à toute circulation de 7h30 à 18h30.

Article 3 : Les accès à la route de la Héronnière, par la route du Chêne, la route du Gué Gilet et le boulevard des italiens seront indiqués en route barrée sauf riverains.

Article 4 : La circulation sera rétablie le soir, à l'issue de l'intervention quotidienne.

Article 5 : Le stationnement, à hauteur des travaux, sera interdit.

Article 6 : Le présent arrêté devra être affiché sur les panneaux d'interdiction.

Article 7 : La signalisation sera mise en place et sous la responsabilité de l'entreprise

Article 8 : Monsieur le Lieutenant -Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, Monsieur le Président de Le Mans Métropole, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale d'ARNAGE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARNAGE, le 04/05/2023



Mme LE MAIRE,

Eve SANS

HOTEL DE VILLE

Place François Mitterrand

BP 47 - 72232 ARNAGE Cedex

Tel. 02 43 21 10 06 - Fax 02 43 21 18 09

E-mail mairie@arnage.fr